



CAP SÉCURITÉ

CONVENTION AXA ASSISTANCE N° 2243703 - MULTIRISQUES
OPTION DÉPART IMPOSSIBLE - OPTION RÉVISION DES PRIX
OPTION ANNULATION ATTENTAT ET CATASTROPHE NATURELLE

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

ANNULATION DE VOYAGE

Assurance annulation	Maximum par personne : 8 000 € Maximum par événement : 40 000 €
Annulation - périls dénommés 1 & 2	Franchise 50€ par personne
Annulation - périls dénommés 3 à 24	Franchise 75€ par personne
Annulation – toutes causes justifiées	Franchise 20% du montant du sinistre avec un minimum de 75€/pers

« AVION MANQUE » & « RETARD D'AVION »

Avion manqué	50% du montant initial total de votre forfait (prestations de transport et prestations terrestres) 80% du montant initial total de votre vol sec (prestation de transport uniquement)
Retard d'avion Franchise vol régulier : 3h Franchise vol charter : 6h	31 € maximum par personne - par heure de retard maximum par personne : 155 € maximum par événements : 744 €

RETOUR IMPOSSIBLE

Retour impossible suite à perturbation des transports : (prolongation de séjour ou frais de transport supp)	1000 € maximum par personne ou 200 €/nuitée/pers – max 5 jours
--	---

ASSISTANCE MEDICALE

Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Immobilisation sur place	100 € par jour et maximum 10 jours
Prolongation de séjour sur place	100 € par jour et maximum 10 jours
Retour au domicile après consolidation ou poursuite du voyage après consolidation	Billet retour Frais supplémentaires de transport
Visite d'un proche et prise en charge des frais de séjour	Billet Aller / Retour 100 € par jour et maximum 10 jours
Rapatriement en cas de décès Et prise en charge des frais de cercueil	Frais réels 2 300 €
Accompagnement du défunt Et prise en charge des frais de séjour	Billet Aller-retour 100 € par jour et maximum 4 jours

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

Retour des enfants mineurs bénéficiaires Et frais de séjour de l'accompagnateur	Billet aller-retour de l'accompagnateur 100 € par jour et maximum 4 jours
Retour des bénéficiaires	Billet Retour
Assistance Psychologique	3 entretiens par personne et par événement
Chauffeur de remplacement	Chauffeur de remplacement ou billet aller

ASSISTANCE VOYAGEUR

Service informations et conseils médicaux 24/24	Service
Retour anticipé	Billet retour de l'assuré et des bénéficiaires ou billet Aller-Retour de l'assuré
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
Transmission de messages urgents	Frais réels
Intervention médicale auprès d'un mineurs restés au domicile	Coût du transport en ambulance resté à charge
Rapatriement différé de l'animal au domicile	Frais de rapatriement de l'animal OU billet AR pour le récupérer
Organisation de service	Sans prise en charge (organisation seule)
Perte ou vol des documents d'identité - En voyage : - Conseils et aide aux démarches administratives - A votre retour :	Frais de réfection passeport

FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER

Plafond Frais médicaux Asie, Australie, Canada, USA, Nouvelle Zélande	152 450 € maximum par personne
Plafond Frais médicaux Reste du Monde	76 225 € par personne
Soins dentaires d'urgence	300 €
Franchise	30 € par dossier

FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS

Frais de recherche et de secours	4 600 € /personne - max 23 000 € /événement
----------------------------------	---

ASSISTANCE JURIDIQUE

Avance de caution pénale à l'étranger	Maximum 15 245 €
Frais d'avocat à l'étranger	Maximum 3 049 €

BAGAGES

Maximum par personne	2 000 € - 10 000 € maximum par événement
Objet Précieux et de valeurs	Limités à 50% de la somme assurée

GARANTIES

Franchise	30 € par dossier
Retard de livraison Bagages de plus de 24h	152 € maximum / personne 762 € maximum / événement

PLAFONDS & FRANCHISES

VOYAGE DE COMPENSATION & INTERRUPTION DE VOYAGE

Interruption de séjour : remboursement des prestations non utilisées	7 000 € par personne, 29 000 € par événement
Voyages de Compensation	Même valeur que le voyage initial

RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	4 500 000 € par sinistre
Dommages corporels seuls	4 500 000 € /sinistre – limité à 1 000 000 € par sinistre aux USA/canada
Dommages matériels et immatériels consécutifs	45 000 € / sinistre avec une franchise de 150 €

Responsabilité Civile Locative

Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location	500 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
Dont dommages causés aux biens listés dans l'inventaire joint au contrat de location	10 000€ par sinistre avec une franchise de 500 €

Défense et recours	20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €
---------------------------	--

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel et invalidité Permanente	20 000 € par personne
Capital Décès accidentel et invalidité Permanente pour les personnes <16 ans et > 70 ans)	8 000 € par personne

ASSISTANCE AU DOMICILE APRES RAPATRIEMENT

Aide-ménagère au domicile	Maximum 20 heures sur 15 jours
Garde-malade au domicile	20 heures maximum
Garde des enfants au domicile	20 heures maximum ou billet Aller/Retour
Livraison de médicaments au domicile	Frais de livraison – 1 intervention/événement

ASSISTANCE HABITATION

Envoi d'un serrurier	Frais de déplacement 153 € maximum Frais de réfection des clés 153 € maximum
Hébergement suite à un sinistre au domicile	100 € par jour - maximum 5 jours

OPTION DEPART IMPOSSIBLE

Manquement de correspondance	Maximum 1 000 € par personne
En cas de trajet international annulé par transporteur : • Annulation de voyage	Maximum 2 000 € par personne, avec une sous-limitation de 250 € pour les frais d'excursions
• Frais de modification des dates de voyage	Maximum de 200 €

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

OPTION REVISION DES PRIX

Surcharge carburant et Hausse des taxes aéroportuaires

A concurrence de 150 € par assuré
maximum 750 € par événement

Avec un seuil d'intervention

. Moyen Courrier : 20 € par personne
. Long Courrier : 30 € par personne

OPTION ANNULATION ATTENTAT & CATASTROPHE NATURELLE

Annulation pour ATTENTAT, EMEUTE, ACTE
DE TERRORISME & CATASTROPHE NATURELLES
sur votre lieu de séjour

Maximum par personne : 8 000 €
Maximum par événement : 40 000 €

Franchise 20% du montant du sinistre avec un minimum de
75€/pers

Ceci un résumé des garanties : Reportez-vous aux Conditions Générales de la présente police pour les qualifications d'événements d'Annulation et pour les exclusions. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.



Aon France

agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.

Siège social

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560

SAS au capital de 46 027 140 euros

414 572 248 RCS Paris

N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

Garantie financière et assurance de responsabilité civile
professionnelle conformes aux articles
L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances